

Lestelle-Bétharram



Bulletin municipal
Juillet 2018

SOMMAIRE

Le mot du Maire -----	page 1
Le mot de la Rédactrice -----	page 3
Comptes rendus des séances du Conseil municipal -----	pages 4/8
Compteurs Linky -----	page 9
Les Commissions -----	pages 10/12
Centre de loisir Intercommunal Pinocchio -----	pages 13/14
Le village en images -----	page 16/18
La vie des Associations -----	page 19/26
Mémoire de camp -----	pages 27
Etat civil -----	page 28
Dates à retenir -----	page 29
Vie Pratique -----	page 30/33

LE MOT DU MAIRE

Les 12 et 13 juin dernier, le Gave est une nouvelle fois sorti de son lit et a envahi une partie du camping et le stade du Saillet. L'ampleur de cette inondation n'est heureusement pas comparable avec celle de 2013. Il n'en reste pas moins qu'il a fallu réagir rapidement pour déblayer les limons des emplacements du camping et réparer les dégâts sur la voirie.

Le tout se chiffrant autour de 8000 € ce qui va bien sûr nécessiter un effort budgétaire. Nous avons sollicité des aides de l'Etat, de la région, du département et attendons la décision de classement en catastrophe naturelle qui conditionnera l'attribution de certaines de ces aides.

Je remercie les bénévoles qui spontanément sont venus prêter main forte à Nicolas et Sandrine, les gérants du camping.

Les travaux de restauration de la première tranche du Calvaire (stations de 1 à 4) vont commencer début octobre.

Le financement de cette tranche est assuré grâce aux subventions, Etat, région, département et à la participation de l'Association des Amis du Sanctuaire. Une tranche optionnelle (stations 5 et 6) sera effectuée en suivant, si le financement est assuré et l'on compte bien sur le loto du patrimoine pour boucler le budget. Car vous le savez notre calvaire fait partie des 260 sites choisis dans le cadre de la mission BERN pour recevoir un financement spécial collecté lors du loto du patrimoine et de l'opération « tickets à gratter ».

Nous sommes fiers et honorés d'avoir été sélectionnés. C'est une reconnaissance de la valeur patrimoniale de ces chapelles du Calvaire et une récompense pour tous ceux qui s'investissent depuis longtemps dans cette restauration : les municipalités successives, les Pères de Bétharram, les Amis du Sanctuaire, la Communauté des Communes du Pays de Nay. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Cet embellissement du patrimoine va renforcer l'attractivité touristique de notre village et de la Communauté des Communes.

La mise en place, cet été de « Patrimoine en ballade » dont je vous ai déjà parlé, y contribuera également en offrant grâce à une application téléchargeable sur les smartphones, une visite de la bastide avec diffusion sur certains points d'arrêt des

enregistrements de Lestellois qui relatent l'histoire du village, et certains évènements qui ont jalonné la vie des habitants.

C'est un dispositif innovant choisi par la Communauté des Communes en partenariat avec le Pays de Lourdes et vallée des Gaves qui l'a mis en place sur plusieurs sites des Hautes Pyrénées. Il sera ensuite déployé en vallée de l'Ouzom. Cette collecte de la mémoire collective, conservée aux archives départementales, pérennisera la transmission des témoignages oraux.

Merci aux Lestellois qui ont joué le jeu de cette aventure innovante. Merci aussi à la CCPN, à son président, au vice-président Marc Dufau, et aux techniciens pour cette initiative.

Je vous souhaite bien sûr un très bel été, une bonne saison touristique et de belles vacances pour ceux qui peuvent en prendre.

Jean-Marie BERCHON

LE MOT DE LA REDACTRICE

... L'art en partage, l'art pour communiquer.

Mais commençons par une définition de l'art : l'art désigne toute production de la beauté au moyen d'une œuvre... On considère qu'il y a sept arts : la musique, la peinture, la sculpture, la danse, le théâtre, la littérature, le cinéma et la photographie.

L'art est sympathie, c'est à dire partage. Aller écouter un concert, voir une exposition, c'est s'offrir l'occasion d'échanger, de partager. Car l'art est une quête de l'autre.

Et ainsi notre petit village a bien commencé l'année : concert au sanctuaire de Bétharram, concours de peinture dans le cadre de Bastides64, exposition des œuvres des enfants participant à l'atelier d'arts créatifs, décoration des chars pour le défilé des fêtes patronales.

Et pour continuer sur ces occasions de rencontres, un prochain concert de pré-sélection du festival des « Bastides enchantées », un nouveau spectacle de flamenco, et le développement futur d'un atelier d'arts créatifs pour petits et grands pour la fin de l'année.

Oui, l'art est communication, développement des échanges, lieu de partage et lien social. Pour les six mois à venir, retrouvons nous autour de la beauté, pour le plaisir des sens, ouvrons nos yeux et nos oreilles, et pourquoi pas faisons saliver nos papilles (le goût ! un autre sens) autour du marché des producteurs, que l'on peut considérer comme l'art de produire des bonnes choses !!!

Merci à tous et bonnes vacances.

Monique DUHOURCAU

COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2018

Tous les Conseillers Municipaux sont présents, à l'exception de Mme Bonnefon (qui a donné pouvoir à M. Ladesbie), de M. Martell (qui a donné pouvoir à M. Graciaa), de M. Cazus (qui a donné pouvoir à Mme Duhourcau) et de M. Breuillé,

Secrétaire de séance : M. Graciaa

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 26 Février 2018 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT

Le Conseil approuve les deux procès-verbaux précédents à l'unanimité.

1- Rythmes scolaires.

La loi précédente imposait aux écoles un rythme basé sur 4,5 journées d'activités scolaires. Désormais, le choix de ces rythmes est dévolu à chaque municipalité. Les parents d'élèves à la quasi-unanimité se sont prononcés pour le retour aux 4 journées. Sachant que les municipalités voisines ont également voté pour un retour à ces mêmes 4 journées et que le financement des activités périscolaires ne semble pas acquis, le conseil adopte à l'unanimité la proposition des parents d'élèves.

2- Eau et Assainissement-Comptes de gestion et comptes administratifs.

Même si les activités eau et assainissement sont transférées dès 2018 à la communauté des communes, le vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 revient à notre municipalité. Ces comptes qui font apparaître des excédents de 10650 € pour l'eau et de 29825 € pour l'assainissement sont approuvés à l'unanimité.

3- Modification du PLU.

Après enquête publique la modification concernant l'autorisation à construire en limite de propriété et non plus à 3 mètres dans les zones cadastrées N1 est adoptée à l'unanimité.

4- Convention d'occupation du domaine public.

La société SAS CAMHYDRO qui exploite la chute d'eau dite « Lacaze » doit aménager en amont de ce seuil une aire de débarquement et en aval une zone de rembarquement pour les canoës et kayacs afin de se mettre en conformité avec le code de l'environnement et des transports. Le projet tel qu'il est présenté et qui minimise l'emprise sur le domaine public est approuvé à l'unanimité.

5- Ouverture des crédits d'investissement 2018.

Le budget 2018 n'étant pas voté à ce jour, le Maire demande l'ouverture des divers crédits d'investissement suivants :

- Règlements partiels concernant le PLU : 5 000 €.
- Barrières de protection au niveau du chemin de l'Arroutis, de signalétique routière et de matériel : 2000 €.

6- Remboursement achat.

Le Conseil approuve le remboursement des achats de timbres réalisés par la secrétaire de mairie suite à la panne de la machine à affranchir.

Séance du 12 avril 2018

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de M. Martell et M. Capdeboscq qui ont donné pouvoir et de M. Breuillé.

Secrétaire de séance : M. Alain Graciaa

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 17 avril 2018 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

1 - Compte de gestion des budgets de la commune, des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

2- Compte administratif des budgets de la commune, des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

- a) **Compte administratif budget principal** : l'excédent de l'exercice est de 21.363,44 €.
- b) **Compte administratif du camp de tourisme**: Le déficit global est de 2.780,87 € puisque le versement du solde du loyer 2017 est prévu en 2018.
- c) **Compte administratif des locaux commerciaux** : l'excédent global de 1.480,85 €.

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

3 - Affectation résultat des budgets de la commune, des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

4 – Budget primitif des budgets de la commune, des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

c) **Budget principal :** le Conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018. Il est équilibré en Investissement à la somme de 173.876 € et en Fonctionnement à la somme de 644.939 €. Il intègre l'achat de matériel de cuisine pour la cantine (passage en liaison froide), l'acquisition de panneaux de signalétique, la pose de barrières devant l'école, les honoraires pour le renouvellement du PLU, la participation pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers à Nay, le programme de voirie 2018.

d) **Camp de tourisme :**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018. Il est équilibré en Investissement à la somme de 20.720 € et en Fonctionnement à la somme de 22.693 €. Il intègre l'installation la réfection des peintures et la pose de nouvelles bornes sur l'emplacement de camping.

e) **Locaux commerciaux :**

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 14.500 € pour la section de fonctionnement et à 10.913 € pour la section d'investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

5 – Fixation des Taux des Impôts Locaux 2018

Compte tenu du produit attendu de **195.385 €** pour le budget 2018, les taux suivants sont votés à l'unanimité

- taxe habitation : 9,41%
- taxe foncière bâti : 9,82%
- taxe foncière non Bâti : 41,49%

6 – Tarifs 2018

✓ **Concession cimetière (le m²) : Inchangé**

- - perpétuelle : 42 €
- - 30 ans : 16 €
- - 15 ans : 8 €

✓ **Plaçage : (inchangé)**

- <25 m²: : 7,00 €
- entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- les 100 m² : 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel : (inchangé)**

- Aux particuliers de la Commune :
 - location des salles : gratuite
 - fourniture chauffage : 40 €/jour
 - location chaises : 0,30 €
 - location table: 0,80 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes sans chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée : 100 €
 - le week-end : 300 €
 - location de la salle des fêtes avec chauffage et matériel sur place :
 - la journée 185 €
 - le week-end 470 €
 - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €/j
 - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €/j

✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)**

✓ **Services périscolaires : (inchangé)**

- Cantine :
 - Repas enfant : 3.20 €
 - Repas des commensaux : 4,60 €

• Garderie : (inchangé)

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2016	
	Inférieurs à	Ne dépassant pas
1 enfant	20.550 €	45.666 €
2 enfants	23.467 €	52.148 €
3 enfants	26.383 €	58.630 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05€ /jour

✓ **Repas à domicile : 7,50 € (inchangé)**

7 – Subventions 2018

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes par 14 voix pour:

- Comité des Fêtes de la St Jean : 4.000 €
- Association La Corruda : 900 €
- Association PACIMLS : 100 €

8 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Le Conseil Municipal adopte la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

9 – Création d'un Syndicat Mixte Ouvert pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communication électronique et d'usages et services numériques

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a proposé aux EPCI à fiscalité propre de créer un Syndicat mixte ouvert, structure de portage d'un projet d'aménagement et de développement numérique des territoires.

Les enjeux sont multiples :

- constituer une gouvernance politique pour le développement numérique des territoires ;
- créer une expertise numérique dans toutes ses dimensions ;
- développer économiquement le département par le numérique ;
- maîtriser techniquement le déploiement du numérique avec efficience ;
- fédérer et structurer les acteurs.

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement pour l'adhésion de la CCPN au Syndicat Mixte Ouvert pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communication électronique et d'usages et services numériques.

10 – Marché d'entretien de l'éclairage public communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les prestations en l'état suite au renouvellement de marché

11 – Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la propriété de M Christian REYSSET cadastrée A 417 sise impasse Lahaille.

12 – Questions diverses

Le Conseil prend connaissance de courriers adressés aux élus au sujet des compteurs Linky. Le débat fait ressortir que le Conseil n'est pas compétent en la matière et qu'un arrêté municipal prétendant les interdire n'aurait aucune efficacité. Le Maire informe le Conseil qu'il va envoyer un courrier explicatif aux administrés.

COMPTEURS LINKY : Réponse du Maire

Chers Amis,

L'installation des compteurs Linky est un sujet d'actualité et certains d'entre vous m'ont envoyé un courrier me faisant part de leur inquiétude au sujet de leur installation, de leur fiabilité technique et du risque d'atteinte à la vie privée.

Ils m'ont demandé de prendre un arrêté municipal visant à interdire leur déploiement sur le territoire de la commune.

Je respecte les opinions, les interrogations et les craintes des Lestellois qui m'ont écrit.

La commune n'est pas propriétaire des compteurs électriques pour lesquelles la compétence a été transférée au Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et seul le concessionnaire EDF a le droit de les développer et de les exploiter.

Le Maire et Le Conseil Municipal n'ont donc aucune compétence pour s'opposer à la mise en place de ces compteurs. De plus la juridiction administrative a toujours suspendu les délibérations prises par les municipalités qui voulaient s'opposer à leur déploiement.

Je ne suis pas plus compétent que vous pour évaluer les risques que présenteraient ces compteurs pour notre santé. Je sais cependant que le risque sanitaire du compteur Linky est faible ou nul car le niveau des ondes générées est conforme aux seuils admis par l'Organisation Mondiale de la Santé, et à la réglementation en vigueur.

D'ailleurs certaines associations de consommateurs ont convenu que l'exposition aux ondes était très faible et marginale par rapport à d'autres appareils comme les téléphones portables, les fours à micro-ondes, la wifi etc...

Si le principe de précaution nous amenait à interdire l'usage des compteurs Linky, il faudrait le faire également pour tous ces appareils émettant des ondes potentiellement toxiques.

Concernant la faisabilité technique et le risque d'incendie, il serait dû au manque de serrage des câbles électriques et non aux compteurs eux-mêmes, et le concessionnaire EDF est exclusivement responsable de leur bon fonctionnement.

Enfin, le risque potentiel d'atteinte à la vie privée lié au système de comptage de ces appareils n'est potentiellement pas nul. La CNIL a émis des avis et recommandations à ce sujet, mais pas de remarques particulières sur les compteurs Linky. Il faut savoir que les nouveaux systèmes de communication et le téléphone portable en particulier, permettent à tout moment de localiser les propriétaires de ces appareils et donc constituent un risque pour le respect de la vie privée.

Dans ce contexte le système Linky est sans doute moins intrusif que ces derniers. De plus des dispositions existent visant à encadrer la communication des données personnelles et à assurer leur confidentialité.

Voilà chers Amis, les raisons pour lesquelles je ne prends pas d'arrêté municipal interdisant la mise en place de ces compteurs Linky.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu a validé à la quasi-unanimité cette position.

Le débat sur ces questions reste posé, mais il n'est pas de ma compétence de répondre à cela par un simple arrêté municipal qui n'aurait aucune efficacité.

Je vous adresse mes salutations les plus dévouées.

Jean-Marie BERCHON

LES COMMISSIONS

COMMISSION TOURISME

Des nouvelles du camping du Saillet

Arrivés il y a quatre ans dans notre village avec leurs deux enfants, Sandrine et Nicolas ont repris avec beaucoup de dynamisme la gestion du camping municipal. C'est avec le sourire qu'ils accueillent vacanciers, caravanes, tentes et camping-cars, sans cesse plus nombreux.

Les inondations du mois de juin n'ont pas entamé leur moral. Des élus, les employés municipaux et quelques bénévoles sont venus leur donner un coup de main afin que les équipements puissent être rapidement opérationnels. Tout est prêt pour la saison.

Sandrine et Nicolas ont mis en place des animations pendant l'été. Elles sont ouvertes aux habitants du village :

Balades en poneys le mardi de 10 h à 12 h 30

Cours de yoga le mercredi de 10 h à 11 h 15

Marché des producteurs le jeudi 18 h 30 à 20 h 30. Il permet de faire ses achats de produits locaux : légumes, fromage, pâtés, miel...

Atelier bois : les horaires seront prochainement fixés.

Rafting : la base de Traqueur de Vagues est située dans l'enceinte du camping,

Nous leur souhaitons une excellente saison.

LA PISCINE

Gratuite pour les habitants de Lestelle-Bétharram et Montaut vous devez, pour en bénéficier, vous inscrire à la mairie, qui vous délivrera un bracelet jaune, (contre caution) vous permettant d'y accéder mais UNIQUEMENT les jours de présence du surveillant de baignade et ceci de 14h à 19h. En fin de saison, le bracelet doit être remis à la mairie, qui vous restituera votre caution.

Les caleçons de bain sont interdits, seuls les slips de bain sont autorisés.
Enlevez vos chaussures avant d'entrer. Vous aurez l'accès aux WC uniquement.

L'accès au snack/bar est ouvert entre 14 h et 19 h.

COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Retour de la semaine de 4 jours et clap de fin pour les TAP.

Lors du dernier bulletin, nous évoquions le possible retour à la semaine de 4 jours.

Après une enquête réalisée par l'APE auprès des parents, une concertation entre les communes de Montaut et Igon par rapport au fonctionnement du centre aéré le mercredi toute la journée, le vote du conseil d'école puis de celui du Conseil Municipal, le retour de la semaine à 4 jours a été acté par l'Inspection Académique.

La réforme des rythmes scolaires aura à l'école de Lestelle, duré 4 ans. 4 ans, où la municipalité et moi-même auront, je l'espère, fait au mieux et pour le mieux des enfants, en leur proposant un panel d'activités à la fois physiques et artistiques.....Ne dit-on pas un esprit sain dans un corps sain...?

Je pense, que l'organisation des TAP, depuis septembre 2014 a été bénéfique aux enfants, car ils ont pu s'ouvrir à de nouvelles activités comme la couture, les percussions, rencontrer de nouvelles personnes, développer leur curiosité notamment en art pictural, s'entraider, etc.... Point de vue partagé par les enseignantes et par de nombreux parents qui ont exprimé leur attachement aux TAP lors de la consultation faite par l'APE.

Je tiens à remercier et à souligner le travail de l'ensemble des acteurs, professionnels et bénévoles, qui ont su mettre en place dans les locaux de l'école, leurs ateliers. Je remercie particulièrement Thierry Péré qui a répondu présent durant ces 4 années en proposant des activités physiques tous les jeudis pour les plus petits comme les plus grands.

A partir de septembre, il n'y aura donc plus classe le mercredi matin. Les horaires des cours seront les suivants : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15. La garderie débutera à 16h30. Le quart d'heure entre la fin des cours et la garderie sera gratuit. Les TAP ne sont pas maintenus.

L'effectif pour la rentrée 2018-2019 reste identique, ainsi que l'équipe enseignante.

Passez un bel été.

Sabine Magendie.

LES SORTIES

Les élèves de la classe de Mme Marquez (maternelle) et de Mme Ramon (cycle 2) sont partis en voyage scolaire à Puydarrieux (65), à la Maison de la Nature. Ce séjour fut le point d'orgue du travail effectué par ces deux classes, tout au long de l'année, autour des 5 sens.

De nombreuses activités en pleine nature ont rythmé ces 2 ou 3 jours. Les enfants et les adultes sont rentrés ravis de cette expérience.

Grâce à l'EPSA, les grands ont pu découvrir le ski à Gourette sur 4 journées et profiter du beau temps pour glisser sur les pentes enneigées.

Vendredi 29 juin, l'équipe enseignante a organisé une kermesse sur toute la journée de classe pendant laquelle les enfants ont participé à différentes activités, petits et grands mélangés, dans la joie et la bonne humeur.

LE CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL PINOCCHIO



Les sorties du premier semestre

La première à Gourette le 15 février où les enfants ont dévalé la piste de luge tout en respectant les règles de sécurité. Les estomacs affamés ont apprécié le pique-nique pris dans la salle hors sac bien à l'abri. Le temps fut clément et la journée réussie.

En avril, «les petits Pinocchios» sont retournés à la Ferme du Bon'Air, lieu privilégié qu'ils connaissent bien et ainsi suivre le projet pédagogique du Centre en découvrant de nombreuses espèces de moutons, chèvres, poneys, cochons d'inde, lapins...

Enfants et résidents de l'EHPAD de Bétharram ont passé deux demi-journées à concocter quelques délicieuses pâtisseries, et à jouer au loto, affirmant ainsi le lien déjà établi entre les enfants et nos anciens.

Pour permettre au centre de diversifier ses activités, surtout lors des journées pluvieuses, la commune de Lestelle-Bétharram nous prête son rétroprojecteur pour visionner films et dessins animés.

Les mercredis

Quant aux mercredis et durant toute l'année, le centre de loisirs a fonctionné en tenant compte des capacités des enfants : ainsi, deux groupes existent, les enfants de moins de six ans et les sept/douze ans.

La période des jeux olympiques d'hiver a permis de découvrir les nombreuses épreuves et l'histoire de cet événement. Les drapeaux des différentes nations, élaborés par les enfants ont pavés le plafond du centre ! Et pour se défouler, les activités extérieures hors du centre se déroulaient notamment sur les terrains du collège du Beau Rameau.

Le désormais traditionnel char « Pinocchio » a défilé dans les rues de notre commune de Lestelle. Les enfants, accompagnés de Mélanie l'animatrice, et quelques parents bénévoles, ont interprété le thème : « le tour du monde ». Drapeaux, mappemondes, etc, tous les décors avaient été préparés lors des mercredis pour décorer « leur » char !

Décision du Comité Syndical

Enfin, lors du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 14 juin dernier, la Présidente a rapporté que le SIVU Pinocchio avait l'opportunité de déménager à l'école de Montaut. Ceci permettrait non seulement d'accueillir plus d'enfants, notamment les mercredis, (ce qui n'est pas possible à la maison Arcos – maximum 25 enfants), mais également donnerait plus d'espaces et de confort tant pour les animateurs que pour les enfants (un préau pour jouer quand il pleut, une salle de sieste plus adaptée, une cuisine opérationnelle, etc...). Et chose non négligeable, un coût nettement inférieur en loyer et charges. Le Conseil Syndical, à l'unanimité a approuvé ce déménagement qui sera effectif au 1^{er} septembre

Pour les inscriptions :

par téléphone au 06 44 80 67 76

par mail : alsh.pinocchio@laposte.net

au Centre (Maison ARCOS, route de Betharram – 64800 MONTAUT) tous les jours pendant les vacances de juillet entre 17h et 18h

Bonnes vacances à tous, et comptez sur notre équipe pour animer celles de vos enfants.









LES ASSOCIATIONS

LA VIE A L'ETOILE JOYEUSE

Les réunions du vendredi se sont poursuivies régulièrement : les adhérents se retrouvent de 15 h à 19 h pour partager un goûter et surtout disputer des parties de cartes acharnées.

Afin de diversifier les activités, des sorties vont être organisées un autre jour de la semaine.

Les moments forts de ces 6 derniers mois :

L'Assemblée Générale du club qui a eu lieu le 18 mars, a été suivie d'un excellent repas au restaurant « 0 quatre Saisons ». Anne Marie MALAGANNE reste Présidente, Jacky DUTREY a été élu secrétaire mais a démissionné de son poste dans les semaines qui ont suivi. Un appel est lancé pour le remplacer à ce poste. La trésorière est Josiane ROUTIER et la trésorière adjointe est Denise POUMAROU. Le Conseil d'administration est également constitué de Paulette MORERE et de Daniel GUIHENEUF.

Le repas de Pâques a eu lieu au club, l'occasion de se retrouver pour déguster le traditionnel gigot aux haricots.

Le 20 juin, 19 membres du club ont partagé un savoureux repas à la Roseraie de Saint Vincent. Le déjeuner a été pris en terrasse. La journée s'est poursuivie jusqu'en fin d'après-midi, avec des jeux de cartes et un goûter. La température trop élevée n'a pas permis de visiter les jardins, ce sera donc l'occasion d'une prochaine sortie.

Après la fabrication des fleurs pour les fêtes de 2017, les membres du club ont renouvelé leur participation au **défilé de chars** en se déguisant sur le thème du foot, coupe du monde oblige !

Le club compte 44 membres et les nouveaux adhérents sont les bienvenus. Il n'y a pas d'âge pour faire partie du club !

Pour nous contacter
Adresse mail : a.malaganne2@aliceadsl.fr



FORME ATTITUDE ... VOTRE ASSOCIATION DE REMISE EN FORME

Bonjour à toutes et tous !

Certains d'entre vous nous connaissent pour avoir entendu parler de nos activités mais ne nous ont pas encore rejoints. D'autres vont nous découvrir grâce à cet article.

N'attendez plus, prenez contact avec nous !!

Nous sommes là pour vous aider à vous remettre en forme, à prendre soin de vous physiquement et moralement.

Les cours collectifs se déroulent dans une ambiance conviviale et professionnelle, au cœur du village, salle de l'Isarce.

Les sorties de Marche Nordique ont lieu pour la plupart sur la plaine de Nay.

Quelques soient vos attentes, vos besoins, faites nous en part, nous avons sans doute une activité pour vous, et toutes sont proposées à des tarifs associatifs et adaptés.

DU NOUVEAU !!

Afin de mieux nous adapter à vos rythmes de vie nous vous proposons de nouveaux créneaux horaires et de nouvelles activités.

Voici donc notre offre :

Cours collectifs

Mercredi	Jeudi	Samedi
9h45 / 10h45 Pilates	9H30 / 10h30 Circuit training*	
11h / 12h00 Gym douce	10h30 / 11h Stretching *	10h/11h renforcement musculaire
18h / 19h Gym du dos	18h15/19h45 proprioception* / stretching	11h / 12h Pilates
19h / 20h Pilates		

* **Circuit training** : l'objectif est de travailler à la fois sur le plan cardio-vasculaire et musculaire.

Le principe est d'alterner une marche bon rythme avec des séquences de renforcement musculaire en pleine nature. Ce travail permet de renforcer les capacités cardio-vasculaires et la résistance physique. Si la météo est mauvaise la séance se fait à l'intérieur sur le même principe (alternance cardio/renfo). Rdv à la salle de l'Isarce vers 9h15/20

* **Stretching** : étirements

* **Proprioception** : développement de l'équilibre et renforcement.

Marche Nordique

Mercredi et week-end (samedi ou dimanche selon programme mensuel) : 14h30/17h00

Contact : Florence et François : 0611558691 / 0672809597 Mail : forme.attitude@orange.fr

APE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'année scolaire 2017/2018 s'achève.

Les fonds recueillis l'an dernier par l'APE ont permis de réduire le coût du voyage scolaire des classes maternelles, CP, CE1 et CE2.

Tout au long de l'année de nombreux enfants et adultes ont pu participer à différentes activités mises en place par l'APE (zumba, danse, foot, dessin, percussion).

L'association a préparé le char qui a participé au défilé organisé pendant les fêtes du village. Perchés sur celui-ci, les enfants qui ont suivi les activités de percussion et de danse pendant l'année ont donné un aperçu de leur talent.

Sur la place Saint Jean, ils ont poursuivi par une démonstration de percussions (accompagnés des membres de l'association AMDAC). Le groupe de zumba adulte et d'initiation à la danse a mis l'ambiance et nous a tous invité à entrer dans la danse.

L'année s'est terminée le 30 juin par la fête de l'école.

Pour l'année prochaine, le bureau actuel de l'APE va démissionner afin de laisser la place aux personnes motivées pour continuer à faire vivre cette association et financer ainsi les projets de l'école.

L'appel est lancé aux volontaires afin que l'association perdure et que nos enfants puissent continuer à vivre des moments inoubliables dans le cadre des projets mis en place par l'école.

contact : ape.ecolestellebetharram@yahoo.fr Tel : 06 11 58 80 47

LE COMITE DES FETES

Cette année le Comité des fêtes a organisé au mois de mai un concert Béarnais au sanctuaire de Bétharram. Il a eu un énorme succès.

Nous avions prévu en mars un repas de carnaval qui malheureusement par manque d'inscription a dû être annulé.

Une soirée belote pour le mois d'avril s'est déroulée dans le calme avec quelques participants. Dommage que les Lestellois ne se mobilisent pas plus !

Les fêtes patronales pour ouvrir la saison estivale se sont agréablement passées sous le soleil cette année.

Notre défilé de chars a eu un vif succès. A renouveler pour l'an prochain.

Nous envisageons de faire un repas en septembre pour clôturer l'été.

Nous vous remercions de votre participation lors des événements que nous avons organisés.

Programme des festivités à suivre : vide grenier, lotos, belote, concerts, repas...

Vous pouvez aussi donner des idées d'animation que nous pourrions peut-être réaliser en cours d'année.

Toutes personnes motivées sont les bienvenues.

Suivez nous sur notre page Facebook : lestelle betharram comité.

Le comité des fêtes

LA « CORRUD'A2 » – du 23 septembre prochain

Les épreuves se dérouleront comme toujours sur les montagnes de quatre communes (Lestelle, Asson, Arthez d'Asson, St Pé de Bigorre). Le parcours se situe sur deux régions et deux départements différents. Il traverse les montagnes de la vallée de l'Ouzom, puis fait un détour par les Hautes-Pyrénées. L'itinéraire alterne zones forestières, estives et crêtes sauvages, sans oublier le magnifique sentier en balcon sur le cirque de St Pé de Bigorre.

LA « CORRUD'A2 »

Elle vous permettra d'effectuer un parcours de 24 km exclusivement sur sentiers pour un dénivelé total de 1600m.

Notez bien que le parcours reste inversé par rapport aux anciennes courses individuelles et **que surtout il faut l'effectuer en duo !!!!!** Donc, venant de Lestelle vous monterez à l'Isarce, vous enchaînez ensuite un magnifique parcours de crêtes dominant la plaine de Nay, puis la descente ombragée vous emmènera au monastère de Bethléem. Après la dernière «grimpette» du Bénac (400 m+), vous filerez vers Lestelle toujours en duo !!!! sans semer en route votre partenaire !!!!!

LA RANDO

Individuelle ou en groupe, elle vous offrira un itinéraire sauvage en moyenne montagne sur une distance de 15 km. Après vous être arrêté un moment à la cabane de l'Aoulhet pour un ravitaillement mérité, vous apprécierez d'évoluer, à votre allure, sur les crêtes de Male Taula vers la cabane de l'Isarce où un casse-croûte béarnais vous sera offert.

Une magnifique descente en forêt aux odeurs des premiers cèpes vous conduira ensuite jusqu'à la Carrière d'Asson. Là, l'ultime ravitaillement marquera le terme de votre randonnée.

La navette vous rapatriera ensuite aux abords de la ligne d'arrivée que vous franchirez comme les autres concurrents au son de la cloche de la Corruda.

LA MARCHÉ

De caractère plus familial et plus accessible à des publics moins entraînés, cette marche de 10 Km non chronométrée vous fera tout d'abord gravir le magnifique calvaire de Bétharram d'où vous surplomberez le Gave et le village de Montaut. Elle vous emmènera vers la Croix des Hauteurs, puis vous cheminerez ensuite sur les crêtes des coteaux de Lestelle et d'Asson jusqu'au pied de la montagne. Vous redescendrez alors vers le restaurant Mont Plaisir (anciennement Monjouste), puis vous gagnerez les bords du Gave et, par le chemin du Chèze, vous reviendrez à la Salle des Fêtes de Lestelle.

VENEZ NOMBREUX

Pour vous inscrire : Site CORRUDA : www.corrudalestelle.sitew.fr

L'AVANT GARDE LESTELLOISE PETANQUE

Nos effectifs pour cette année 2018 sont de 66 licenciés. Parmi ceux-là de nombreux jeunes dont 2 équipes se distinguent particulièrement. La première est qualifiée pour le championnat inter ligue à Fontaine le Conte et la 2eme doit défendre ses chances au championnat de France, qui auront bientôt lieu en Normandie ! En ce qui concerne les seniors, il est à noter le très bon comportement de nombre de nos équipes qui ont échoué de peu dans les derniers carrés lors des différentes compétitions régionales et départementales. Nos vétérans quant à eux, sont arrivés en quart de finale de la coupe des clubs. Félicitations à eux !



Nous avons organisé cette année un concours officiel : le challenge Pierrette et Bernard Mengelatte à la mémoire de nos amis malheureusement disparus.

Nous allons reprendre nos concours de l'été les vendredi soir comme chaque année, concours ouverts à tous, à partir de mi-juillet. Vous êtes tous les bienvenus pour partager avec nous un moment de détente et de convivialité.

Sportivement
le bureau de l'AGLP



ES NAY VATH VIELHA

La saison sportive 2017/2018 touche à sa fin et avant sa clôture définitive par l'assemblée générale du 29 juin à 19H30 à NAY, notre club organisait le samedi 16 juin, son traditionnel tournoi ouvert aux catégories U11 et U13, sur les installations de NAY. Malgré le temps capricieux, cette 7^{ème} édition du tournoi des jeunes crampons fût une réussite. Les équipes de POEY LESCAR en U11 et celle de JUILLAN en U13, remportent les titres à chaque fois contre celles de NAY VATH VIELHA qui ont bien figuré à domicile. Nous remercions chaleureusement les bénévoles qui ont œuvré pour que cette journée se passe pour le mieux, ainsi que les joueurs du club (des U15 aux séniors) qui ont animé les ateliers techniques et arbitré toutes les rencontres.

L'heure est maintenant aux bilans et aux projections pour la prochaine saison. Sportivement la saison est plutôt réussie avec des 3^{èmes} places honorifiques glanées par nos deux équipes séniors dans leur championnat respectif, un très bon parcours des U19 en R2, championnat de ligue, qui terminent derrière 3 clubs intouchables Mont de Marsan, Biarritz et Dax. Les U17 en 2^{ème} division de district valent bien mieux que leur place finale, en battant successivement les 2 leaders de la poule lors des derniers matchs. L'équipe U15, composée en grande partie de première année a réalisé une excellente première phase et une seconde un peu plus compliquée. L'équipe U15 à 7, les équipes U13 et les jeunes du football animation ont pu progresser tout au long de la saison en fournissant de belles prestations dans un excellent état d'esprit.

Toutefois, si le bilan sportif reste satisfaisant, la crise du bénévolat nous touche également et il devient de plus en plus compliqué de trouver des parents ou des passionnés du football qui souhaitent s'investir pour encadrer les jeunes. Nous lançons donc un appel à tous ceux qui souhaiteraient nous rejoindre pour épauler notre groupe d'éducateurs.

Nous remercions l'ensemble des municipalités de notre territoire (Pardies-Piétat, Saint-Abit, Arros-Nay, Nay) pour leur soutien et particulièrement la commune de Lestelle-Bétharram pour la mise à disposition de ses installations que nous avons utilisé en 2018

Tous les membres de l'ES NAY VATH VIELHA se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes vacances.

Pierre-Alex MOREL

MEMOIRE DE CAMP – Léonor Pintado

Le dernier ouvrage de Geneviève Dreyfus-Armand, écrivaine spécialiste des relations qui ont uni les Français et les Espagnols depuis la proclamation de la IIème République jusqu'à la mort de Franco, fait état du témoignage de Léonor Pintado, une de nos voisines de Lestelle.

Née en 1933 à Broto, près de Huesca en Aragon, elle faisait partie d'une famille de paysans qui cultivait la terre, élevait vaches et brebis. Léonor y vivait avec ses trois sœurs, des tantes et de jeunes cousins, soit une dizaine de personnes.

Au moment de la guerre civile, son père et d'autres hommes du village sont pourchassés par les franquistes. Ils se cachent quelques temps dans la montagne, puis décident de passer en France, avec leurs familles.

Léonor se souvient d'avoir traversé la montagne par des chemins de contrebandiers, d'être passée par des ravins, d'avoir vu dégringoler de grosses pierres, d'un monsieur en uniforme qui lui avait donné à boire. Elle se souvient surtout du froid intense et de cette peur permanente qui l'enveloppait. Dans cette fuite désespérée, elle se souvient de ses parents qui, pour avancer plus vite, se débarrassaient de presque tout ce qu'ils avaient pu emporter, le peu de nourriture qu'ils leur restaient, le peu de vaisselle, d'argenterie, de vêtements. Elle se souvient d'une halte dans une sorte de poulailler, en compagnie d'autres hommes et d'autres femmes. Lorsqu'ils parvinrent à la frontière, enfin, ils furent rejoints par son père et ses compagnons. Tout le groupe accepta sans broncher de se faire vacciner, condition pour rester en France ! Les personnes qui faisaient les vaccins lui donnèrent boissons chaudes et couvertures... Ce n'est qu'alors que la peur disparut peu à peu en elle.

Elle se souvient de son arrivée à la grotte de Lourdes avec tout le groupe qui portait sur lui les stigmates de sa longue errance. Ils étaient comme des misérables et dans un sursaut de courage, ils ont tous chanté l'Ave Maria, pour remercier la Vierge de leur avoir permis d'être parvenus jusque-là sains et saufs.

Ensuite, du fond de sa mémoire, Léonor se souvient de son passage au camp de Gurs : parkés tous ensemble, dans une baraque, hommes, femmes et enfants... elle-même souvent accroupie ou en chien de fusil, la boue, l'humidité, le bruit de la pluie sur le toit des baraquements, les cris... Elle n'avait que six ans !

De sa ferme, il ne reste plus rien aujourd'hui, un ensemble de résidence pour vacances y a été construit.

Il ne reste que des souvenirs et des émotions intactes.

A 85 ans, Léonor est maintenant une belle vieille dame qui nous l'espérons, a trouvé auprès de son compagnon et chez nous, un peu de paix et de sérénité.

Merci à elle pour ce témoignage qui nous dit qu'il ne faut pas oublier !...

ETAT CIVIL

Mariages :

Michel, Daniel, Christian LACAU

Jeanne, Christiane MOISELET TESSIER 17 février 2018

Décès :

Geneviève, Augusta, Andrée, Lucienne LEMBÈGE veuve LABES..... 2 Mars 2018

Bernard Jacques TRICOIT 22 Mars 2018

Claude Pierre Louis ABADIE..... 24 Mars 2018

Marie-Louise SANSQUILHEM Veuve HERRAN..... 24 Avril 2018

Raymonde, Philomène HERRAN Veuve CROUSEILLES 24 Juin 2018

DATES A RETENIR

A partir du 16 juillet et jusqu'au 20 août :

Soirées d'accueil – visite guidée de la bastide – apéritif offert par l'Office de
Tourisme – rendez-vous 18h30 place Saint Jean

Marché des producteurs 4 août – 18h – place Saint Jean

Festival Bastides Enchantées 11 août – 20 h Eglise Saint Jean

La Corruda 23 août

Festival Flamenco 8 et 9 décembre

VIE PRATIQUE

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

La gendarmerie de NAY attire plus particulièrement notre attention pendant la période des vacances, propice aux cambriolages en raison de l'absence des propriétaires et des locataires.

Cette année encore nous allons être impactés. Afin de mettre un maximum de chance de notre côté, il est nécessaire de rappeler les informations suivantes :

Des équipes de malfaiteurs sévissent sur notre secteur, posent des "mouchards" (petits cailloux, branchages, petits papiers, sur les portails, portes) et viennent principalement de nuit cambrioler le domicile en se focalisant sur les bijoux et l'argent qui se trouvent généralement dans la chambre parentale ou la salle de bains. Aussi, si vous voyez des "mouchards" de ce type, n'y touchez pas. Appelez la gendarmerie qui prendra les dispositions nécessaires (surveillance en vue d'interpellations). Si vous le pouvez, notez les plaques d'immatriculation et horaires qui vous paraissent suspects.

Les forces de sécurité déploient des moyens humains, soyez leurs yeux et leurs oreilles.

Il est conseillé de placer un verrou sur les portes d'entrée du domicile. Ce sont des professionnels du cambriolage et, il leur faut moins de 30 secondes pour fracturer le barillet et entrer.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr

© SSG/COM - © FOTOLIA - 506 13 31639-2 000 000

RELATIONS DE BON VOISINAGE

Afin d'entretenir des relations de bon voisinage, nous rappelons ci-dessous les dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental :

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets (herbes par exemple) est interdit.

D'autre part l'utilisation de tronçonneuses, tondeuses etc.... est limitée aux heures suivantes :

- Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 heures

Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 heures.

VENTE DE BOIS


Une nouvelle vente de bois sur pied est organisée par l'ONF. Il s'agit de coupes de bordures sur des parcelles situées dans le secteur de la Croix des Hauteurs. Chaque lot est constitué de 4 à 5 stères. Le prix fixé est de 14 € le stère.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la Mairie avant le 30 septembre 2018. Les « affouagistes » seront contactés dans le courant du mois de novembre pour l'attribution des lots.

NUMEROS UTILES

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public
du mardi au vendredi de **15 h 00 à 17 h 30.**

 : 05.59.61.93.59

Courriel : comlestelle@cdg-64.fr

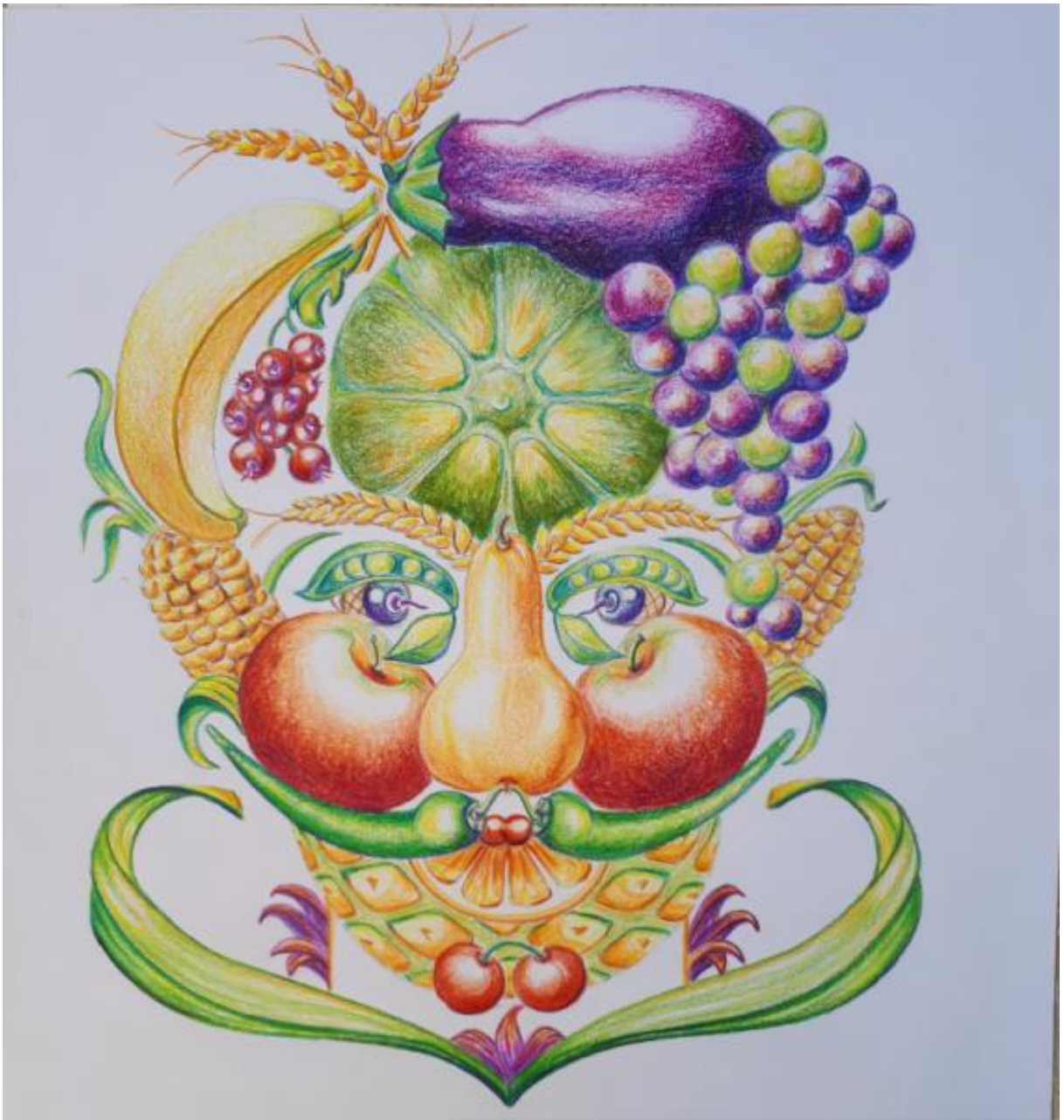
En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

Le Maire :	M. Jean-Marie BERCHON	06.85.05.53.19
1 ^{er} adjoint :	M. Alain GRACIAA	06.87.92.09.82
2 ^{ème} adjoint :	M. Jean SÉPÉ	06.34.76.29.85
3 ^{ème} adjoint :	M. Jean-Marc LADESBIE	06.31.63.89.94
4 ^{ème} adjoint :	Mme Muriel BONNEFON	06.73.45.87.55

En cas de panne électrique :

Dépannage ErDF 7 jours sur 7, 24 h / 24	09 72 67 50 64
SEAPaN (réseau d'eau syndical)	07 62 57 66 74)



A LA MANIERE D'ARCIMBOLDO